

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215600867-20250703-DEL202532-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2025-32

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	8	9

Date de la convocation :

19 juin 2025

Date d'affichage :

3 juillet 2025

Objet de la délibération :

**RACHAT DU MOBILIER D'UN
LOGEMENT COMMUNAL DE
MADAME SOPHIE VIDAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal de l'Île d'Houat se sont réunis en session ordinaire dans la salle communale, suite à la convocation officielle, en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code General des Collectivités Territoriales.

Présents : : Philippe LE FUR, François LE ROUX, Joseph SCOUARNEC, Marie-Renée EYMARD, Maryvonne PERRON, May DE FOURGEROLLES, Claudine LE BERRE

Absents : Frédéric Le Roux donne procuration à François LE ROUX, Roland TOURNIER donne procuration à May DE FOURGEROLLES, GAILLARD Matthieu

Secrétaire de séance : Marie-Renée EYMARD

Les meubles que souhaitent racheter la commune suite au départ des locataires sont les suivants :

- Piano gaz four électrique cuisine
- Réfrigérateur
- Lave-vaisselle
- Les placards haut et bas de cuisine
- La vasque de cuisine
- Le plan de travail de la cuisine

Ces éléments sont proposés pour un lot à 2000 euros.

A ces meubles, se rajoutent les suivants :

- Meuble sous vasque salle de bain : 20 euros
- Sommier + matelas + coussin pour 1 personne en 90x200 : 50 euros
- Sommier + matelas 2 personnes en 149x190 : 80 euros

Ces éléments sont proposés pour un lot à 150 euros.

La totalité du rachat des meubles est donc de 2150 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE le versement de la cotisation.

